



## Commune de COMBS LA VILLE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 Mai 2021

### Délibération n°05

**Date de convocation**  
07.05.2021

**Date d'affichage**  
11.05.2021

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 29

votants : 35

**Objet : Constitution d'une provision pour dépréciation des comptes de redevables.**

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

#### Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI par M. C. GHIS – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. C. YOUNBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

#### Absents représentés

M. P. SEDARD par M. G. GEOFFROY – Mme F. SAVY par M. JM. GUILBOT – M. C. LUTTMANN par M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY par M. C. GHIS – Mme H. KIRCALI par M. J. SAMINGO – Mme A. ADJELI par M. S. ROUILLIER.

Monsieur Fabrice BOURDEAU a été élu secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2321-2 et R.2321-2,

VU la demande du trésorier municipal du 10 février 2021 relative à la constitution d'une provision pour comptes de tiers en vue d'une meilleure fiabilité des comptes locaux,

VU la délibération n°03 du 21 septembre 2020 portant sur la modification du régime comptable des provisions de la commune de Combs-la-Ville,

VU l'avis de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT qu'en application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision dès lors qu'il apparait un risque réel pour la commune pouvant conduire à verser une somme d'argent significative,

CONSIDERANT qu'une provision doit être impérativement constituée par délibération de l'assemblée délibérante dans les cas définis à l'article.R.2321-2 du CGCT,

CONSIDERANT que les comptes de tiers pour créances douteuses de la commune de Combs-la-Ville présentent au 31 décembre 2019 un volume cumulé de titres de recettes non acquittés de près de 103 000 €, et dont le recouvrement par le comptable public n'est à ce jour plus assuré, malgré les pouvoirs qui lui sont dévolus,

CONSIDERANT que le comptable public fait face à de réelles difficultés pour le recouvrement des sommes dues, et ce dans un contexte social de plus en plus fragile et aggravé par les conséquences de la crise sanitaire du COVID19,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de constituer une provision pour dépréciation des comptes de redevables au titre de diverses créances douteuses.

**DECIDE** de fixer le montant de la provision à la somme de 54 300 euros, correspondant à près de 52 % du volume des titres de recettes non recouverts à fin 2019.

**DIT** qu'il sera opéré à la reprise de la provision à concurrence des sommes admises en non valeurs, constatées chaque année et au regard des recouvrements obtenus par le comptable public, relevés à partir des soldes des comptes du compte de gestion.

**PRECISE** que les crédits seront prévus au budget en cours 2021 et sur les budgets suivants afin de constater les reprises et d'éventuelles provisions complémentaires.

**PRECISE** que les écritures comptables de reprise ou de constitution de provisions complémentaires seront passées conformément au régime de provisions retenu par la commune.

**DECIDE** de notifier la présente délibération au Préfet de Seine et Marne et au Trésorier Principal de Sénart-Gestion Publique Locale.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toute pièce consécutive à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 17 mai 2021

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**

Pour : 28

Contre : -

Abstentions : 7 (Mme L. Massé – M. G. Prilleux – Mme A. Adjeli – M. S. Rouillier – M. D. Roussaux – Mme A. Méjias – M. P. Pelloux)